

# RAPPORT

Val-de-Travers, le 13 mars 2024

## Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif à l'évolution du projet Avenir Robella 2025-2065



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

### 1. INTRODUCTION

L'évolution du site de La Robella a déjà fait l'objet de plusieurs rapports à votre Autorité. Il donne également lieu à un suivi attentif du Conseil communal, en particulier en vue de l'échéance de 2028, qui marquera la fin de la concession actuelle octroyée par l'office fédéral des transports pour l'exploitation du télésiège.

Le présent rapport rend compte de l'état actuel du projet développé par le comité de la coopérative TBRC ; celui-ci a bénéficié de l'appui financier de la commune, du Canton de Neuchâtel et de la Confédération au travers de la Nouvelle politique régionale (NPR), ainsi que de l'apport technique de différentes structures spécialisées dans le tourisme. Il demande désormais une finalisation des études engagées, susceptible d'être soutenue par le 3<sup>e</sup> crédit-cadre relatif à la mise en œuvre de projets éligibles à la NPR qui vous est présenté simultanément.

### 2. RAPPEL DU CONTEXTE

Inauguré en 1970, le télésiège reliant Buttes à la Petite Robella est propriété de la coopérative TBRC (Télésiège Buttes-La Robella-Chasseron Nord). Celle-ci dispose d'une autorisation d'exploitation qui arrivera à échéance en 2028 ; son renouvellement impose un changement complet de l'infrastructure. TBRC a initié il y a plusieurs années déjà une réflexion à cet effet, tenant compte de l'évolution du site actuelle et future. Initialement à vocation hivernale, la station de La Robella s'est diversifiée avec le temps, tant dans la saisonnalité (le site a accompli sa mue vers les quatre saisons depuis plusieurs années déjà) que dans les activités proposées (randonnée, vélo, trottinettes, luge sur rail, minigolf...).

Le remplacement du télésiège actuel s'inscrit dans une vision large, dépassant le seul cadre d'une infrastructure de transport. Il est l'aboutissement d'un processus initié en 2014, lorsque TBRC, confronté à une situation financière particulièrement tendue, avait sollicité une aide extraordinaire au Conseil communal. Celui-ci était entré en matière, conditionnant son octroi à une réflexion à moyen terme (2020-2028) quant à l'avenir de la station. Les incertitudes liées à la révision du plan d'aménagement local avaient



contraint et retardé les réflexions, poussant TBRC à porter son regard au-delà de l'échéance initiale ; le projet « Avenir Robella 2025-2065 » était lancé.

Avant de présenter les principaux éléments de celui-ci, rappelons que TBRC bénéficie d'une subvention annuelle de base de Fr. 20.- par habitant, votée par le Conseil général en 2009 et garantie jusqu'en 2028. S'ajoute depuis 2016 une subvention complémentaire, dont le montant a évolué : arrêté à Fr. 130'000.- par an de 2016 à 2019, il a été porté en 2020 à Fr. 9.07 par habitant, soit l'équivalent du montant versé par TBRC à la commune en remboursement et intérêts d'un prêt octroyé en 2009. Ce complément a été diminué de 20% depuis 2023 dans le cadre des mesures d'économies budgétaires.

Pour une présentation plus complète du contexte, nous vous invitons à lire le rapport du Conseil communal de 2019, dernier en date à avoir été soumis à votre Autorité<sup>1</sup>.

### **3. GRANDES LIGNES DU PROJET**

La nécessité de remplacer le télésiège a été l'occasion pour TBRC de mener une réflexion étendue quant à l'avenir de la station. Ce travail a connu diverses étapes, menant à une première version ambitieuse, visant à remplacer l'infrastructure actuelle par une télécabine menant jusqu'au Crêt-de-la-Neige, à proximité de l'arrivée du télésiège principal. Les échanges avec le Conseil communal et le Canton ont toutefois mis en évidence des difficultés de financement, tant pour l'investissement que l'exploitation, ainsi que des risques quant aux autorisations à obtenir en termes d'aménagement du territoire.

Les discussions entre TBRC et le Conseil communal ont également été l'occasion, pour ce dernier, de préciser un cadre financier dans lequel il estimait pouvoir défendre politiquement le soutien à une nouvelle infrastructure. L'objectif posé a ainsi été celui d'une diminution de la subvention de base actuelle de l'ordre de 20%, en partant du principe qu'une remontée mécanique moderne doit permettre à la coopérative à la fois de diminuer ses frais de fonctionnement et d'augmenter son attractivité, donc ses revenus propres.

Le projet présenté ci-après est le fruit d'une nouvelle phase d'étude, qui a bénéficié d'une aide à fonds perdus du Canton et de la Confédération au titre de la NPR, ainsi que de la commune (crédit de Fr. 29'000.- octroyé en 2023, de compétence du Conseil communal).

Sur le plan des infrastructures, le projet se limite désormais à remplacer le télésiège par une télécabine empruntant le même tracé qu'aujourd'hui, soit de Buttes à la Petite Robella. Parmi les diverses options possibles, le choix du système de transport se porte actuellement sur un modèle de type *Rope Taxi*. Celui-ci fonctionne comme une télécabine débrayable, avec des cabines spacieuses (permettant le transport de vélos ou de trottinettes), contrôlées à distance et activées à la demande directe des utilisateurs, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie intéressantes. L'embarquement et le débarquement se font à l'arrêt, ce qui ne nécessite pas de personnel et permet également de diminuer les coûts d'exploitation. A ce stade, six cabines sont prévues (quatre pourront être ajoutées au besoin), offrant un débit maximal de 275 personnes à l'heure. L'estimation financière de l'installation, génie civil compris, se monte à près de 7 millions de francs.

---

<sup>1</sup> [www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2019-09/190930-cg08-acg-subventionnement-complementaire-tbrc.pdf](http://www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2019-09/190930-cg08-acg-subventionnement-complementaire-tbrc.pdf)

La vision de TBRC ne se limite pas à cet enjeu. Elle porte sur un concept de « parc de loisirs multigénérationnel », tirant parti de ce qui existe déjà dans la partie inférieure de la station (restaurant, luge Féeline, mini-golf, pumtrack, aire de jeux...) et proposant de nouvelles activités sur le plateau de la Petite Robella. Il est ainsi prévu d'installer, en face de l'auberge et en remplacement du petit « arrache-mitaines » qui s'y trouve aujourd'hui l'hiver, une remontée par tapis roulant, desservant un toboggan à bouées et un parcours VTT pour les enfants.

Le déplacement du télésiège n° 4 (« Le Mignon ») au sud de son emplacement actuel, soit sur l'autre versant de la combe à l'est de l'auberge afin d'éviter que son tracé ne coupe la route, et la possibilité de l'utiliser avec un vélo, permettront d'intensifier encore l'usage du VTT, tout comme la réhabilitation du parcours d'initiation Robella Jones, au nord du plateau. Enfin, l'installation d'une aire de jeux ou encore d'une cabane ludique augmenteront encore l'intérêt du secteur, pour les familles notamment, tout en concentrant ces activités sur un périmètre restreint afin de limiter l'impact environnemental de celles-ci.

Relevons encore que le télésiège n° 1 serait maintenu, afin de conserver une activité de ski lorsque l'enneigement le permettra ; la forte déclivité ne rendrait pas possible une adaptation du câble pour y accrocher des vélos mais des analyses supplémentaires seront menées pour confirmer ou infirmer ces premiers constats. Le télésiège n° 3, à l'est de la station, sera quant à lui démonté. L'entier du projet est aujourd'hui estimé à 12,2 millions de francs, intégrant la nouvelle remontée mécanique, le génie civil (démontage compris), le développement et le renouvellement des activités sur le haut du site.

Au final, l'objectif est de diversifier les publics et d'allonger la durée de fréquentation du site, en mettant en place une tarification à la journée ou à la demi-journée. Cette stratégie s'inscrit en parfaite adéquation avec celle définie dans le plan directeur communal de l'offre touristique<sup>2</sup> et déployée par Destination Val-de-Travers, l'association faîtière des acteurs touristiques.

#### **4. FINALISATION DES ÉTUDES**

La réflexion menée par TBRC a déjà bénéficié d'appuis externes, tant pour son volet touristique que pour l'établissement du plan d'affaires. Si le projet envisagé aujourd'hui semble crédible, respectant le cadre budgétaire fixé par le Conseil communal, il demande toutefois encore à être affiné, de manière à ce que sa faisabilité soit pleinement démontrée.

Concrètement, il s'agit principalement de mener à bien l'élaboration d'un plan spécial compatible avec le futur plan d'aménagement local et de disposer des éléments permettant d'effectuer les appels d'offres afin de pouvoir déposer ensuite le dossier d'approbation auprès de l'office fédéral des transports. Le mode de financement du projet doit également être précisé, intégrant diverses variantes, dont la conversion partielle de la subvention communale afin de dégager des liquidités nécessaires à l'investissement. L'estimation actuelle pour cette dernière étape d'études est de l'ordre d'environ 400'000 francs, montant qui serait partagé entre la NPR (Canton-Confédération) et la commune.

Ce montant est conséquent, d'autant plus que la finalisation des études pourrait aboutir à une décision de renoncement si le financement global du projet définitivement chiffré devait ne pas être trouvé. A l'inverse, l'ampleur de la dépense pourrait être vue comme un engagement à soutenir la concrétisation du projet, quelles qu'en soient les conditions. Dès lors, quand bien même le soutien communal à cette nouvelle étape serait prélevé sur le 3<sup>e</sup> crédit-cadre relatif aux projets éligibles à la NPR sans nécessiter

---

<sup>2</sup> [www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2018-06/161114-cg10-plan-directeur-tourisme.pdf](http://www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2018-06/161114-cg10-plan-directeur-tourisme.pdf)

l'accord formel du Conseil général, le Conseil communal estime judicieux de vous faire part de l'état actuel de la situation.

## **5. CALENDRIER**

Le lancement des dernières études doit permettre à TBRC de rendre un rapport final début 2026, de manière à solliciter les collectivités publiques pour un soutien à l'investissement au printemps de cette même année. Cela permettrait de lancer ensuite les travaux, dont la durée est estimée à un an. La nouvelle infrastructure pourrait être opérationnelle à l'été 2027.

Ce calendrier est ambitieux. L'établissement du plan spécial pourrait notamment demander un temps plus conséquent que prévu, compte tenu de sa complexité et des interactions avec les services cantonaux, dont celui de l'aménagement du territoire, particulièrement chargé en raison de la révision des plans d'aménagements locaux. Le Conseil communal a ainsi demandé à TBRC d'inclure, dans son rapport final, des variantes tenant compte d'un report du lancement des travaux d'un, voire deux ans, au regard notamment de la vétusté du télésiège actuel et de son entretien.

## **6. POSITION DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal reste convaincu du potentiel de développement du site de La Robella, défini comme un pôle par le plan directeur communal de l'offre touristique et en passe d'être reconnu comme un site touristique d'importance cantonale dans la fiche R\_32 du plan directeur cantonal.

Sans exclure le risque d'aboutir à un abandon du projet, l'exécutif estime que l'orientation donnée à « Avenir Robella 2025-2065 » est tout à fait pertinente. Elle a permis de diminuer fortement le coût du projet, imaginé avec une diminution de la subvention communale, tout en intégrant une diversification des activités et une augmentation de l'attractivité de la station. L'accent mis sur les activités familiales est en outre en adéquation avec les réflexions de Destination Val-de-Travers visant à renforcer ce secteur à l'échelle de la région.

Le projet s'inscrit en outre pleinement dans la ligne de l'accord de positionnement stratégique (APS) de la région conclu le 23 février dernier avec le Conseil d'Etat<sup>3</sup>, lequel souligne l'importance du développement touristique pour notre région. La bonne desserte en transports publics et la proximité du bas de la station avec la gare de Buttes restent des atouts importants.

## **7. CONCLUSION**

Tel qu'indiqué précédemment, la finalisation des études étant susceptibles de bénéficier d'un soutien de la NPR, le Conseil communal sera en mesure d'apporter une contribution communale au travers du 3<sup>e</sup> crédit-cadre dédié à cet effet, pour autant évidemment que votre Autorité accepte celui-ci. L'exécutif tenait toutefois à vous rendre compte de l'avancée des réflexions et de son enthousiasme envers ce projet favorable à l'attractivité et au développement de la région.

---

<sup>3</sup> [www.ne.ch/medias/Documents/24/02/20240223\\_AccordPositionnementsStrategiques.pdf](http://www.ne.ch/medias/Documents/24/02/20240223_AccordPositionnementsStrategiques.pdf)  
[www.ne.ch/medias/Documents/24/02/20240223\\_Annexe%201%20APS.pdf](http://www.ne.ch/medias/Documents/24/02/20240223_Annexe%201%20APS.pdf)  
[www.ne.ch/medias/Documents/24/02/20240223\\_Annexe%202%20APS.pdf](http://www.ne.ch/medias/Documents/24/02/20240223_Annexe%202%20APS.pdf)

**RAPPORT**

---

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente de prendre connaissance de votre perception de ce projet, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT :

LE CHANCELIER :

Christophe Calame

Christian Reber